

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2024

Délibération n°2024-12-02

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Chavanay, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	24
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	le 4 décembre 2024

Objet : Environnement - Eau potable : Tarifs 2025

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>) -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER (<i>Pouvoir de M. Philippe ARIÈS</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>Pouvoir de Mme Sylvie GUISSSET</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de Mme Béatrice RICHARD</i>), M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir à M. Serge RAULT</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS, M. Michel DEVRIEUX, M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS (<i>Pouvoir à M. Éric FAUSSURIER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET (<i>Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE, Mme Martine JAROUSSE.

Mme Valérie PEYSSELON rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des 14 communes est réuni sous le même contrat de Délégation de Service Public (DSP) de gestion de l'eau potable, le délégataire étant SAUR.

Pour faire suite à la réunion du Bureau communautaire, il est proposé de voter les tarifs de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien pour 2025.

Pour rappel, des travaux importants sont à réaliser sur l'année à venir :

- Protection des puits de Jassoux (à Saint-Michel-sur-Rhône et Chavanay) : estimatif 1 482 000 €.

La commission propose une augmentation des tarifs de l'ordre de 3 % pour la part CCPR.

Catégorie d'utilisateur	Part	Tarifs 2024	Évolution 2025 proposée = +3%
Tous	Part fixe	32,74 €	33,72 €
	Part variable (∧)	Par m3	Par m3
	0-120 m3	0,606 € (base)	Tarif de base (0-120) : 0,624 €
Particuliers	121-150 m3	0,727 € (+20%)	Tranche 121-150 m3 : 0,749 €
	151-200 m3	0,909 € (+50%)	Tranche 151-200 m3 : 0,936 €
	201 et + m3	1,212 € (+100%)	Tranche 201 et + m3 : 1,248 €
	Part variable (∨)	Par m3	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de la dégressivité en trois ans pour les industriels - décote 2025 : 33 % / 501^{ème} m3
Industriels,	0 à 500 m3	0,606 €	0.624 €
	au-delà de 500m3	0,303 € (-50%)	0.418 €
Établissements de santé, Agriculteurs	0-500 m3	0,606 €	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la décote de 50 % pour les deux autres catégories :
	> 500 m3	0,303 € (-50%)	Soit 0,624 €/m3 de 0 à 500 m3 Et 0,312 €/m3 au-delà de 500m3
Autres usagers (habitat collectif, etc.)	Part variable (=)	0,606 € (base)	0,624 €

Catégorie d'utilisateur	Part	Tarifs 2024	Évolution 2025 proposée = +3%
Tous	Redevance AE PRELEVEMENT	0,07 €/m3	0,07 €/m3
	Redevance AE PERFORMANCE	(Nouveauté 2025)	0,01 €/m3

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Catégorie d'utilisateur	Part	Tarifs 2025
Tous	Part fixe	33,72 €
	Part variable	Par m3
Particuliers	0-120 m3	0,624 €
	121-150 m3	0,749 €
	151-200 m3	0,936 €
	201 et + m3	1,248 €
Industriels, Établissements de santé, Agriculteurs	Part variable 0-500 m3	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de la dégressivité en trois ans pour les industriels - décote 2025 : - 33 % / 501^{ème} m3 Soit 0,624 €/m3 de 0 à 500 m3 Et 0,418 €/m3 au-delà de 500m3
	> 500 m3	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la décote de 50 % pour les deux autres catégories Soit 0,624 €/m3 de 0 à 500 m3 Et 0,312 €/m3 au-delà de 500m3
Autres usagers (habitat collectif, etc.)	Part variable	0,624 €

Catégorie d'utilisateur	Part	Tarifs 2025
Tous	Redevance AE PRELEVEMENT	0,07 €/m3
	Redevance AE PERFORMANCE	0,01 €/m3

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,

Le Président,

Secrétaire de séance

Serge RAULT



Michel BOREL

